



Conseil économique et social

Provisoire

26 octobre 2004

Français

Original: anglais

Session de fond de 2004

Compte rendu analytique provisoire de la 42^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 16 juillet 2004, à 15 heures

Président : M. Koonjul (Vice-Président)..... (Maurice)

Sommaire

Questions relatives aux droits sociaux et aux droits de l'homme : Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Coopération régionale (*suite*)

Suite donnée aux recommandations des commissions régionales

Coordination, programme et autres questions (*suite*)

- a) Rapports des organes de coordination (*suite*)
- c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique (*suite*)
- e) Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (*suite*)
- g) Groupe sur les technologies de l'information et des communications (TIC) (*suite*)
- h) Tabac ou santé (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

04-42865 (F)



M^{me} Rasi (Finlande) étant absente, le Vice-Président, M. Koonjul (Maurice), préside les travaux.

La séance est ouverte à 15 h 15.

Questions relatives aux droits sociaux et aux droits de l'homme : Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Présentation du projet de décision E/2004/L.19

1. **M^{me} Kusorgbor** (Ghana), qui parle aussi au nom de la Roumanie, présente le projet de décision E/2004/L.19. Sa délégation recherche l'accord des membres du Conseil afin de recommander que, durant sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée générale décide de faire passer le nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) de 66 à 68 États afin d'inclure le Ghana et la Roumanie, qui respectent tous deux les critères d'adhésion. L'accroissement du nombre des membres du Comité exécutif traduirait l'intérêt que portent les États membres au travail du HCR et l'aiderait à s'occuper de façon concertée du problème croissant des réfugiés.

Coopération régionale (*suite*) (E/2004/15 et Add.1 et 2 et E/2004/16-20)

2. **M^{me} Tallaw**y (Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale) présente le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes (E/2004/15 et Add. 1 et 2) et dit qu'il constitue pour le Conseil une mise à jour portant non seulement sur les activités et les besoins des commissions régionales mais aussi sur leur contribution au programme de développement des Nations Unies et sur le rôle central qu'il joue dans la promotion de la coopération internationale. Les commissions régionales établissent un consensus par un dialogue sur les principes directeurs et aident en conséquence à exprimer clairement les perspectives régionales relatives à des questions internationales importantes telles que le développement durable, le financement du développement et la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Il convient toutefois, conformément à la résolution 1998/46, annexe III, du Conseil économique et social, de profiter plus à fond de leurs capacités.

3. Les deux addenda du rapport renferment les résolutions et les décisions découlant des sessions ministérielles des commissions qui ont été présentées au Conseil pour qu'il y donne suite ou qu'il les étudie. Les résumés des études sur les conditions économiques et sociales ont fourni les données de fond nécessaires pour évaluer les questions de développement dans diverses régions et leurs liens avec l'économie mondiale. Les cinq études régionales font pour la première fois partie de la documentation du débat de haut niveau.

4. Étant donné le rôle de chef de file des commissions dans le suivi régional des conférences et des réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social, elles ont accru leur coopération avec diverses entités des Nations Unies et avec les organisations régionales et la société civile. Bon nombre des réunions régionales organisées par les commissions pour assurer le suivi des conférences en question incluent des banques de développement régional et d'autres institutions régionales. La collaboration croissante des commissions régionales touche de nombreux domaines de fond tels que les technologies de l'information et des communications (TIC) et la dimension régionale de la mondialisation.

5. À cet égard, les sessions des commissions ont insisté sur la nécessité de faire des secteurs de production et des processus d'intégration régionale des moyens plus efficaces pour permettre aux pays de profiter de la mondialisation. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a publié un rapport type sur l'évolution touchant la mondialisation et l'intégration régionale dans les pays qui en sont membres. Les commissions régionales ont, en étroite coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), organisé une table ronde sur le bilatéralisme et le régionalisme dans la foulée de la conférence de Cancún à l'occasion de la onzième session de la CNUCED tenue en juin 2004.

6. Les commissions régionales ont fait des efforts sérieux pour donner suite aux directives du Conseil. L'interaction entre le Conseil et les commissions n'a toutefois pas été entièrement satisfaisant. Ainsi, le Conseil a à peine, durant les activités de coordination, les activités opérationnelles et les débats de haut niveau, traité du rôle et des activités des commissions régionales. Ces dernières ont pour des raisons pratiques trouvé difficile de participer au débat de haut niveau.

Comme les commissions régionales ne participent pas aux travaux de l'Assemblée générale, il est encore plus important que leur réunion annuelle d'une journée avec le Conseil permette un dialogue. Le rapport du Secrétaire général renferme des recommandations qui sont de nature à garantir un examen plus efficace, par le Conseil, des activités des commissions régionales dans l'ensemble des activités des Nations Unies et à bâtir sur les directives que le Conseil donne dans sa résolution 1996/46, annexe II.

7. **M^{me} Schmögnerová** (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe) dit que les commissions ont effectivement établi un consensus par un dialogue sur les principes directeurs et aidé à exprimer clairement des perspectives régionales sur bien des questions à caractère mondial. Une de ces questions concerne les liens entre régionalisme et multilatéralisme. Les accords commerciaux multilatéraux sont de façon générale jugés préférables aux accords régionaux. Le nombre élevé des accords régionaux, qui incluent l'Union européenne et l'Accord de libre-échange nord-américain, a toutefois, dans le cas de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), joué un rôle positif dans son développement. L'Union européenne a conclu un grand nombre d'accords bilatéraux mutuellement avantageux avec des pays qui ne sont pas membres de l'Union, en particulier des économies de marché nouvelles, notamment des accords de partenariat et de coopération avec des membres de la Communauté des États indépendants, du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est. Ces accords ont grandement accru le commerce dans la région.

8. La région de la CEE est hétérogène, car elle compte des membres fondateurs de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de nouveaux membres et des États qui négocient depuis peu ou depuis longtemps avec cet organisme. La coopération sous-régionale et régionale a aidé des États à préparer leur adhésion à l'OMC. Là où la coopération est insuffisante, comme en Asie centrale, après l'adhésion précoce du Kirghizistan à l'OMC, le commerce entre les pays de la région a souffert.

9. Une coopération plus étroite doit exister entre les commissions régionales et le Conseil et le travail des commissions et les activités économiques et sociales globales de l'Organisation doivent être plus étroitement liés. Le Conseil devrait faire sienne la

recommandation, inscrite dans le rapport du Secrétaire général, d'étudier la question de la coopération régionale au cours d'un débat distinct d'une durée d'une journée, de préférence tout de suite après le débat de haut niveau.

10. Les commissions doivent jouer un rôle de chef de file dans le suivi régional des conférences et des réunions au sommet mondiales dans les domaines économique et social et dans la mise en œuvre régionale des objectifs du Millénaire pour le développement. Il arrive que les États Membres interprètent de façon étroite le mandat de la CEE, contrairement à la résolution 1998/46, annexe III, du Conseil, qui reconnaît le double rôle des commissions régionales.

11. **M. Kim Hak-su** (secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) dit que 2003, qui est caractérisée par une forte croissance du produit intérieur brut (PIB) et un faible taux d'inflation, a été une autre bonne année pour la région. La croissance collective des pays en développement de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a en 2003 été plus rapide que celle de l'économie mondiale et que celle des autres groupes de pays en développement. De plus, leur croissance devient plus autonome et est de plus en plus entraînée par des forces propres à la région, par exemple le commerce intrarégional et une forte demande intérieure.

12. Les perspectives pour 2004 et les années suivantes sont positives, pourvu que la région ne soit pas au cours des prochains mois victime de conditions négatives, et les gouvernements continuent de poursuivre un programme mettant l'accent sur la prudence macroéconomique, une réforme du secteur des entreprises et des finances et l'accroissement de la compétitivité.

13. Malgré la forte croissance économique de la région des dernières années, la pauvreté reste pour beaucoup de pays de la région un défi important. Il est crucial de mettre en place des stratégies bien conçues de réduction de la pauvreté plus explicitement conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement. Pour sa part, la communauté internationale doit contribuer sans réserve aux efforts nationaux de ce genre.

14. S'appuyant sur la capacité opérationnelle et le rôle de coordination du Programme au niveau des pays et sur les capacités d'analyse multidisciplinaires de la Commission et son aptitude à tenir des réunions intergouvernementales régionales, la Commission et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) travaillent ensemble. La première phase du projet du PNUD et de la CESAP visant à appuyer l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique a abouti en 2003 au premier rapport intérimaire régional jamais présenté sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Le rapport présente un portrait mixte dans lequel se côtoient d'une part des succès surprenants en matière de réduction de la pauvreté dans certains domaines et, d'autre part, l'absence de progrès dans certains pays pour ce qui est d'éliminer la faim, d'assurer l'enseignement primaire à l'échelon universel et d'abaisser la mortalité juvénile. La seconde phase du projet a pour but de s'appuyer sur les succès obtenus au cours de la première en élargissant la coopération avec les Nations Unies et d'autres organisations intéressées et en mettant en place des synergies permettant des initiatives liées aux objectifs du Millénaire pour le développement.

15. La Réunion prospective de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique à l'horizon 2020, au cours de laquelle les défis majeurs auxquels la région Asie-Pacifique fait face ont été définis, et la signature de l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie, qui accroît l'intégration régionale et la coopération économique, sont quelques-uns des faits saillants de la soixantième session de la Commission tenue à Shanghai en avril 2004.

16. Une des priorités du secrétariat est la mise en œuvre, au niveau régional, des résultats du Sommet mondial pour le développement durable, en particulier le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. La cinquième conférence ministérielle sur l'environnement et le développement de 2005 va aider la Commission à formuler une stratégie régionale axée sur l'action servant à assurer le suivi du Sommet. La Commission a aussi adopté comme thème de sa soixante-quatrième session la mise en œuvre du Consensus de Monterrey dans la région Asie-Pacifique.

17. La CESAP reste déterminée à chercher de nouvelles formules et de nouveaux domaines de coopération avec ses partenaires en matière de développement. Elle a par exemple signé en mai 2004

avec la Banque asiatique de développement un nouveau mémorandum d'accord axé sur l'action afin de profiter des forces respectives des deux organismes.

18. **M. Machinea** (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) dit qu'il va se concentrer sur les grandes tendances économiques en Amérique latine et dans les Caraïbes des 12 mois précédents, sur les principales activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) réalisées depuis juillet 2003 et sur les résultats de la trentième session de la CEPALC.

19. Commençant par les tendances économiques, il dit que le PIB devrait selon les prévisions croître en 2004 de 4 %, soit le taux le plus élevé depuis 1997 et une amélioration par rapport à la croissance de 1,5 % de 2003. Ce rendement est attribuable à de fortes exportations encouragées par une demande internationale soutenue et le prix élevé des produits de base. À titre de comparaison, la demande intérieure ne montre pas la même vigueur, mais on prévoit dans ce cas une reprise en 2004. La formation brute de capital fixe est en 2003 restée nulle, mais l'expansion de l'activité économique et une plus grande utilisation de la capacité installée devraient favoriser les investissements en 2004. En 2003, le taux d'inflation régional a diminué de 4 % par rapport à l'année précédente et cette tendance devrait se maintenir en 2004, surtout grâce à la diminution de l'inflation au Brésil, qui exerce une forte influence sur le taux régional. Toutefois, plusieurs pays ont souffert de la poussée inflationniste causée par la hausse du prix international touchant en particulier les aliments et le carburant.

20. Dans la région, le chômage, de l'ordre de 10,6 %, est resté élevé. Par rapport aux sommets historiques récents, le chômage a diminué en Argentine, en Uruguay et au Venezuela; à titre de comparaison, au Brésil, au Mexique et dans certains autres pays, la situation ne s'améliore pas. Le salaire réel n'a remonté de façon significative qu'en Argentine; au Brésil, en Uruguay et au Venezuela, il a poursuivi la chute notée en 2003.

21. Le prix élevé des produits de base et le volume élevé des produits expédiés a favorisé des exportations d'un niveau record, bien que la situation n'ait pas été uniformément bonne. Les importations régionales ont poursuivi la hausse notée en 2003, ce qui reflète dans

une large mesure le prix élevé des produits de base et le coût du pétrole, car la plupart des pays de la région sont des pays importateurs de pétrole. Les termes des échanges pour la région se sont améliorés en raison du prix élevé des produits de base, mais le prix élevé du carburant a annulé cette amélioration.

22. La région n'a pas connu de surplus du compte courant depuis 1953, mais ce modèle a changé en 2003. Le surplus de 2004 devrait d'après les prévisions, grâce à des transferts substantiels de fonds de source étrangère, représenter environ 1 % du PIB. Le surplus régional du commerce des biens devrait être encore plus élevé en 2004 qu'en 2003. Même si les entrées de capitaux sont censées reprendre en 2004, on prévoit que la région devrait envoyer à l'étranger 22 milliards de dollars américains, d'où une sortie de capitaux cumulative, pour la période de 1999 à 2004, tout juste inférieure à 6 % du PIB. On s'attend toutefois à ce que les investissements étrangers directs augmentent. Les flux de capitaux autonomes sont restés modestes, mais ils constituent une amélioration par rapport à l'importante sortie de l'année précédente et ont permis aux pays de la région d'obtenir des prêts à un taux moyen de 9,6 %.

23. L'objectif en matière de politique économique de la région pour 2004 était de maintenir le cap fixé en 2003, qui mettait l'accent sur la stabilité des prix, sur la lutte à l'inflation, sur la limitation de l'expansion de la dette publique et sur la conservation du surplus financier primaire des gouvernements centraux. La plupart des pays ont graduellement levé les restrictions touchant les opérations en devises. Les devises de l'Argentine, du Brésil et du Chili se sont appréciées, alors que l'inverse s'est produit en Amérique centrale et au Mexique.

24. La CEPALC a depuis juillet 2003 renforcé la coopération avec ses membres en s'employant à accroître la transparence de la gestion, à décentraliser davantage les activités et à accroître la reddition de comptes. Elle a simplifié et modernisé les activités, éliminé les chevauchements et veillé à ce que la préparation des budgets et la planification soient définies par les résultats. Consciente des effets des événements économiques et sociaux sur la stabilité politique de démocraties fragiles dans un certain nombre de pays, la Commission a fait pression pour que la situation de la région jouisse d'une plus grande attention multilatérale dans les priorités des Nations

Unies et pour que l'Organisation adopte dans la région un programme cohérent.

25. Les objectifs du Millénaire pour le développement sont devenus le guide à suivre pour les Nations Unies dans leur ensemble et, par conséquent, pour la CEPALC, qui s'est employée à mettre au point des méthodologies visant à aider les États à assurer le suivi des sommets mondiaux sur les questions économiques, sociales et environnementales d'un point de vue régional et dans le cadre de la Déclaration du Millénaire. La Commission applique au suivi des réunions au sommet et des conférences antérieures une approche intégrée qui sera utilisée en vue de la prochaine phase du Sommet mondial sur la société de l'information. La Commission a encouragé l'établissement de liens entre les pays dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du plan de mise en œuvre de Johannesburg.

26. La Commission encourage une collaboration interrégionale en travaillant avec les autres commissions régionales et en maintenant le contact avec des organes intergouvernementaux qui ne font pas partie du système des Nations Unies, comme la Banque interaméricaine de développement et l'Organisation des États américains, et elle est étroitement associée à des forums intergouvernementaux sectoriels sur des questions telles que l'agriculture, l'environnement, l'énergie, le logement et le développement urbain.

27. La trentième session de la CEPALC, qui s'est tenue à Porto Rico, a souligné le fait que l'Amérique latine et les Caraïbes ont investi énormément dans leur intégration à l'économie mondiale et que, de toutes les régions en développement, cette région est celle qui poursuit avec le plus de détermination la libéralisation économique. Les 15 années précédentes ont amené une plus grande stabilité, réduit les déficits financiers, accru les exportations et donné des investissements étrangers plus nombreux, mais il faut améliorer les taux de croissance et corriger les écarts structurels.

28. Même si le nombre des personnes pauvres était à la fin de 2003 plus faible qu'en 1990, 44 % des gens vivent sous le seuil de la pauvreté et 20 % vivent dans une pauvreté absolue. Les dépenses sociales ont augmenté, mais il faut en améliorer la qualité. La région doit retrouver le taux de croissance économique qui a permis de réduire le chômage et l'activité économique parallèle. Le document liminaire de la session a insisté sur le fait que le concept « plus de

marché et moins d'État » doit céder la place à celui selon lequel « une plus grande économie de marché exige un meilleur État ».

29. **M. Amoako** (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique) dit que bien que, en Afrique, la croissance économique soit meilleure qu'elle l'avait été dans les années 1990, elle n'est toujours pas assez forte pour permettre l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) suit les progrès accomplis à l'égard de l'atteinte des objectifs et analyse différents aspects afin de déterminer les orientations s'appliquant à des domaines précis.

30. Le rapport sur l'exploitation du potentiel commercial de l'Afrique dans le contexte de l'économie mondiale (E/2004/17) a examiné les possibilités du continent et reconnaît que les pays africains ne peuvent pas obtenir des ressources de développement sans jouer un rôle dans l'économie mondiale. La Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique s'est concentrée sur l'intégration des politiques commerciales aux stratégies nationales de développement. Il faut à cet égard régler deux points majeurs. Le premier est la piètre facilitation du commerce. Le travail d'analyse de la Commission va aider les pays africains à faire valoir efficacement leur point de vue au cours des discussions portant sur les questions soulevées au cours de la conférence ministérielle de l'OMC à Doha, qui sont principalement l'accès aux marchés et les subventions à l'agriculture. Le second est l'existence de sévères contraintes intérieures. À moins que les pays africains ne s'attaquent aux problèmes que sont notamment une infrastructure peu solide et le manque de capital humain, ils vont avoir du mal à bien s'intégrer à l'économie mondiale.

31. Les pays africains rêvent depuis longtemps d'une intégration économique régionale. La mise sur pied de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) les rapprochent de ce rêve. Une étude d'une durée de deux ans sur ce genre d'intégration vient juste de prendre fin. Elle a pour conclusion, qui fait réfléchir, que les pays africains commercent principalement avec des pays de l'extérieur du continent et que le commerce fait avec des pays africains ne représente que 10 % du total. Il est douteux, à moins que cette proportion n'augmente, que l'Afrique puisse devenir plus compétitive dans

l'économie mondiale. Les entités régionales de l'Afrique, et en particulier l'Union africaine, doivent s'employer à élaborer des stratégies permettant de surmonter les faiblesses.

32. Une bonne gouvernance est jugée essentielle à la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement et est au cœur des objectifs de la CEA, de l'Union africaine et du NEPAD. Le premier rapport sur la gouvernance de l'Afrique va être publié sous peu. Il analyse les tendances qui existent dans 28 pays africains en matière de gouvernance politique et économique. Le Secrétaire général a mis sur pied une commission sur le VIH/SIDA et la gouvernance en Afrique qui cherche à formuler des recommandations concernant les mesures à prendre à l'égard du défi considérable que constitue le VIH/SIDA et à en analyser les répercussions pour les perspectives de développement de l'Afrique du point de vue des institutions, du traitement, des soins de santé et ainsi de suite.

33. Un examen externe du travail de la CEA qui fait suite à huit années de réforme a été présenté à la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique. Ces derniers en ont avalisé les conclusions, confirmé que la Commission est devenue pour l'Afrique une voix importante et promis davantage de ressources par l'entremise des fonds d'affectation spéciale qui sont prévus pour appuyer le développement du continent.

34. **M^{me} Tallawy** (Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale) dit que la mondialisation et les progrès touchant les technologies de l'information et des communications ont rendu vitale la coopération et l'intégration des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). Les perspectives de coopération et d'intégration ont toutefois sérieusement souffert de l'instabilité et des conflits, en particulier en Palestine et en Iraq. La croissance économique de la région a été faible ou même nulle à cause de l'état de guerre qui prévaut depuis cinq décennies, ce qui donne un chômage généralisé, en particulier parmi les jeunes.

35. Il est en raison de la situation économique douteuse que l'objectif du Millénaire pour le développement qui consiste à diviser avant 2015 par deux la proportion des personnes vivant dans une pauvreté absolue soit atteint, car il dépend d'une

croissance économique durable, mais la Commission espère encore atteindre les autres objectifs du Millénaire pour le développement.

36. Les pays de la région ont malgré la situation économique difficile fait de grands efforts, avec l'aide de la Commission, pour demander à adhérer à l'OMC. La CESAO estime néanmoins que des conditions d'admission moins rigoureuses devraient s'appliquer aux pays en développement, y compris ceux du monde arabe. Entre-temps, différents accords ont favorisé la coopération commerciale régionale, notamment l'accord portant création de la Zone arabe de libre échange (GAFTA), qui devait entrer pleinement en vigueur en 2005, et les accords proposés dans le cadre de l'Union du Maghreb arabe. Les pays de la région ont aussi signé des accords bilatéraux avec l'Union européenne et avec les États-Unis d'Amérique. On continue toutefois encore de se demander si les obligations des accords régionaux et bilatéraux en question sont harmonisées ou opposées les unes aux autres.

37. La Commission s'est employée à améliorer la coopération et l'intégration dans la région par des accords sur le transport routier, ferroviaire et maritime. Un accord est en vigueur depuis 2003, alors que les autres font l'objet de négociations. La Commission a aussi accru la coopération, dans la région, en préparant une approche commune à la conférence ministérielle de Doha de 2001 et à la conférence ministérielle de Cancún de 2003 de l'Organisation mondiale du commerce, à l'examen après dix ans des résultats de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing +10) et à l'examen après dix ans des résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire +10) et en tenant un forum sur les besoins de la Palestine en matière de reconstruction une fois la paix revenue.

38. **M^{me} Bakker** (observateur représentant les Pays-Bas), parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie), des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Serbie et Monténégro et l'ex-République yougoslave de Macédoine) et de la Norvège, dit que la Déclaration du Millénaire est pour l'Union européenne le cadre directeur prépondérant des activités économiques et sociales de l'Organisation, car elle fixe des objectifs concrets et mesurables à atteindre d'ici à 2015.

39. Les commissions régionales pourraient, dans les limites de leur mandat, jouer un rôle utile dans l'examen des progrès accomplis en vue de la mise en œuvre et du suivi des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et contrôlent en tant que centres régionaux de coordination les progrès accomplis en vue de l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement ayant fait l'objet d'ententes internationales. Les commissions régionales devraient, pour éviter un double emploi, jouer leur rôle en coopérant pleinement avec les mécanismes globaux de suivi des objectifs et en coordonnant pleinement leurs actions.

40. L'Union européenne est heureuse des efforts faits pour renforcer la coordination entre les commissions régionales et les autres organes des Nations Unies, notamment les organismes spécialisés, les fonds et les programmes. Elle est prête à étudier d'autres propositions, comme la discussion du travail des commissions régionales durant le débat du Conseil sur la coordination. Elle a rappelé sa promesse d'appuyer le travail et la réforme de la CEE.

41. Au cours des préparatifs menant à la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information, le rôle des technologies de l'information et des communications (TIC) comme moyen favorisant le développement a été plus largement reconnu. Ce genre de technologie pourrait aider à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans tous les domaines. Les TIC sont de puissants outils qui favorisent la bonne gouvernance et l'autonomisation, qui accroissent la transparence et la reddition de comptes des corps politiques et qui donnent une voix aux pauvres. L'Union européenne est consciente de la fracture numérique et c'est pourquoi elle est heureuse de la proposition du Secrétaire général qui vise à améliorer l'intégration des TIC aux efforts de développement.

42. Les technologies de l'information et des communications ont été reconnues comme un investissement à long terme qui a une incidence positive sur le développement, mais leur effet à court et à moyen termes doit être soigneusement mesuré pour qu'elles donnent les résultats prévus. Les Nations Unies pourraient jouer un rôle majeur dans la collecte de données, les évaluations comparatives et la discussion des cyberstratégies. Dans le contexte des efforts visant à donner à tous les États Membres de

l'Organisation une vision commune de la société de l'information, l'Union européenne est prête à contribuer au travail du groupe d'étude des Nations Unies sur les mécanismes de financement permettant de combler la fracture numérique et au travail du groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet.

43. **M. Gerus** (Observateur représentant le Bélarus) dit que les commissions régionales sont un mécanisme important de promotion de la coopération multilatérale au niveau régional, qui est cruciale pour le développement économique et le progrès social et, en particulier, les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour éviter de limiter les activités des commissions dans des domaines qui sont importants pour les États Membres, la réforme devrait se faire avec soin. Les commissions doivent rester un forum clef d'échange des expériences touchant les ressources humaines, le renforcement des capacités, les TIC et d'autres domaines.

44. Les commissions doivent jouer un rôle plus actif dans les efforts visant à combler la fracture numérique par l'entremise d'initiatives régionales touchant les TIC de même que par l'entremise des programmes régionaux et sous-régionaux de partenariat qui ont permis à différents pays d'échanger des pratiques optimales concernant l'élaboration d'une société de l'information. La Commission économique pour l'Europe (CEE) devrait partir du travail fait durant la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information afin de promouvoir, dans le domaine des TIC, une coopération internationale et régionale étroite et efficace et la participation de tous les pays, en particulier les pays en développement et les économies en transition.

45. L'élargissement de l'Union européenne a soulevé la question du rôle que la CEE devrait jouer parmi les institutions européennes. Toute réforme de la Commission devrait donner des conditions favorables permettant d'accroître le commerce entre les membres de l'Union européenne et d'autre pays européens. Il est également important de renforcer le rôle de la Commission en encourageant la concurrence, la croissance économique et le libre échange dans la région.

46. Durant la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information, le Président du Bélarus a proposé de mettre sur pied un fonds d'affectation spéciale, relevant des Nations Unies, afin de

compenser les producteurs de logiciels qui exportent leurs produits à un prix réduit vers des pays en développement. Son gouvernement a contribué à l'établissement de la coopération régionale, notamment dans le domaine des TIC, et appuyé la préparation de programmes régionaux et sous-régionaux de développement électronique.

47. **M. Shin Kak-soo** (République de Corée) dit que les technologies de l'information et des communications (TIC) pourraient jouer un rôle important pour ce qui est de faciliter l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, il est heureux des efforts que font actuellement les commissions régionales pour accélérer la mise au point des TIC dans certaines régions, en particulier en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et dans les petits États insulaires du Pacifique, et il réaffirme que son gouvernement est prêt à continuer à apporter aux pays en développement une formation technique et l'aide d'experts pour les aider à édifier une infrastructure de TIC.

48. En tant que partie intégrante du système des Nations Unies dans les sphères économique et sociale, les commissions régionales doivent continuer à renforcer la coordination des questions économiques, sociales et environnementales au niveau régional. Afin de générer la synergie nécessaire et pour éviter tout chevauchement des tâches, les commissions régionales, appuyées par le Secrétariat, devraient aussi collaborer avec les fonds et les programmes des Nations Unies de même qu'avec les organismes spécialisés.

49. En tant que membre actif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), son gouvernement est heureux de la conclusion fructueuse de sa soixantième session et de l'adoption de la Déclaration de Shanghai. La réunion de Shanghai a confirmé que la réduction de la pauvreté est une priorité absolue et, à cet égard, a reconnu l'importance vitale d'une croissance économique soutenue et de la bonne gouvernance. Elle a aussi conclu que la coopération régionale pourrait devenir un mécanisme efficace pour ce qui est de garantir que les avantages de la mondialisation sont partagés équitablement. Bien qu'il soit encourageant que, malgré l'instabilité géopolitique et les répercussions du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), les pays en développement de l'Asie et du Pacifique ont en 2003 profité d'une forte croissance générale, la pauvreté persiste dans bien des pays à cause de la distribution

inéquitable de la richesse. Des politiques en faveur des pauvres et la croissance économique sont nécessaires pour réduire la pauvreté et son gouvernement est à cet égard prêt à partager avec d'autres pays ses expériences dans le domaine du développement rural et a à cette fin, de concert avec la CESAP, lancé le Programme d'atténuation de la pauvreté en milieu rural.

50. Enfin, son gouvernement est très préoccupé de la récente et brusque augmentation de l'infection par le VIH/sida en Asie. Comme l'éclosion du SRAS en 2003 l'a montré, les épidémies qui surviennent dans les pays dotés de services de santé de mauvaises qualité risquent d'avoir de graves conséquences économiques. La CESAP devrait donc, de concert avec d'autres organismes internationaux compétents, prendre d'autres mesures afin de prévenir et de traiter le VIH/sida et d'améliorer les services de santé dans la région.

51. **M. Zhang** Yishan (Chine) dit que la tâche la plus urgente à laquelle la communauté internationale fait face est la poursuite d'un développement durable universel. Toutefois, cet objectif ne sera atteint que si les pays en développement deviennent moins marginalisés et sont capables de suivre le rythme de la mondialisation. Pour sa délégation, la coopération Asie-Pacifique était le choix naturel permettant de relever les nouveaux défis que pose la mondialisation. Son gouvernement a joué un rôle dans différents mécanismes de coopération régionale et a, en 2002, signé un accord de libre-échange dans le cadre de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Son gouvernement est de plus un membre actif de la CESAP et est à cet égard heureux de la conclusion fructueuse de la conférence de Shanghai, en particulier le consensus général que traduit la Déclaration de Shanghai. Il espère que la CESAP va profiter de la nouvelle vitalité engendrée à Shanghai et va dorénavant jouer un rôle plus important dans la promotion de la coopération Asie-Pacifique.

52. **M^{me} Mammadova** (Azerbaïdjan) dit qu'une des priorités de son gouvernement en matière de politique étrangère est un plus grand rôle dans l'économie mondiale et la participation au processus d'intégration régional. Sa volonté de poursuivre une coopération mutuellement profitable a attiré dans la région de la mer Caspienne un certain nombre des compagnies qui font dans le monde figure de chef de file et dont les projets vont aider à améliorer l'infrastructure et à

favoriser une croissance économique régionale. Sa délégation attache de plus une grande importance au développement de réseaux de transport couvrant toute la région, car ils offrent la possibilité d'une coopération régionale accrue et donnent des corridors de transit efficaces reliant les pays sans littoral. Il reste toutefois beaucoup à faire et, à cet égard, son gouvernement aimerait obtenir de la communauté internationale une aide technique et financière.

53. Le développement des TIC est une des questions clefs figurant au programme de développement de son gouvernement. Le niveau d'utilisation des TIC est reconnu comme un des principaux indicateurs du potentiel intellectuel et scientifique d'un pays ainsi que de la transparence de sa gouvernance et, dans le cas de l'Azerbaïdjan, un indice des ressources humaines adéquat, combiné au bon rendement économique du pays, augure bien pour le développement de ce secteur particulier. Son gouvernement a déjà adopté la stratégie nationale relative aux technologies de l'information et des communications, qui est maintenant considérée comme un modèle des pratiques optimales pour les autres pays.

54. Sa délégation a pleinement reconnu l'importance de la dimension régionale dans la promotion d'une société de l'information n'excluant personne et est donc heureuse du fait que le Secrétaire général met l'accent sur le rôle des commissions régionales en tant que centres régionaux de coordination qui contrôlent et évaluent les progrès accomplis en vue de l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle est également heureuse du fait qu'il met l'accent sur la coordination entre les commissions et les coordonnateurs des pays et de l'alignement de la coopération technique sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et sur les documents de stratégie des pays en matière de réduction de la pauvreté. Les commissions ont été des forums importants pour ce qui est de l'échange des pratiques optimales dans les domaines de l'esprit d'entreprise, de la facilitation du commerce, des TIC et de la société de l'information.

55. Au niveau opérationnel, les commissions régionales devraient appuyer la diffusion de l'administration en ligne et contribuer à l'établissement du réseau unifié de transmission de données de l'État. Elles devraient aussi songer à prendre dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEPAC) des mesures en vue

d'intégrer les TIC aux systèmes de transport. À cet égard, il reste du travail à faire pour ce qui est d'harmoniser les procédures de transport en transit et de renforcer les procédures douanières afin d'améliorer l'analyse des risques. Sa délégation est heureuse de l'initiative du Secrétaire général visant à encourager les États membres du PSEPAC à jouer un rôle plus actif dans le Programme et prête à faire sa part. Elle a hâte que soit mis au point un mécanisme régulier de coopération entre les États membres du PSEPAC qui tirerait pleinement parti de leur potentiel.

56. **M. Gallegos** (Équateur) dit que deux points majeurs devraient contribuer à la gestion de la coopération régionale. En premier lieu, les mécanismes de coopération régionale et sous-régionale ont le potentiel de faciliter grandement l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale. La proximité géographique est un facteur important dans la multiplication et la diversification des échanges et dans la mise au point des procédés d'intégration physique. En second lieu, les problèmes de développement pourraient être réglés plus objectivement aux niveaux régional et sous-régional qu'au niveau mondial.

57. En conséquence, différentes mesures générales devraient être prises. Les commissions régionales devraient, afin de trouver des réactions adaptées à la situation particulière de certains groupes de pays, accroître leur interaction avec les organes sous-régionaux, car une connaissance plus détaillée des besoins particuliers va prévenir la mise en œuvre de solutions normalisées. De même, les relations existantes entre les commissions régionales et les organes sous-régionaux devraient être consolidées et renforcées. Comme les procédés sous-régionaux d'intégration économique, en particulier en Amérique latine, ont le potentiel de s'étendre au niveau régional, les commissions régionales devraient soutenir la formation d'une infrastructure de base destinée à faciliter la productivité, l'adoption de mesures de promotion du commerce et l'harmonisation progressive des normes de santé et de qualité.

58. De plus, les relations fonctionnelles entre les antennes régionales des fonds et des programmes des Nations Unies et les commissions régionales devraient, afin de garantir une utilisation optimale de la capacité formelle et opérationnelle des Nations Unies dans chaque région, être poussées plus loin. Les commissions régionales devraient aussi continuer à

jouer un rôle actif dans l'élaboration des politiques pour que le point de vue régional se traduise de façon plus systématique dans le travail de l'Organisation.

59. **M. Fedorchenko** (Fédération de Russie) exprime la reconnaissance de sa délégation relativement au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes (E/2004/15) et en particulier pour l'analyse que le rapport fait des moyens permettant de combler la fracture numérique. Sa délégation croit que les commissions régionales jouent dans les limites de leur mandat un rôle important en réalisant les objectifs des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et en s'attaquant aux problèmes de développement propres à leur région. Les directeurs exécutifs des commissions régionales devraient continuer de se réunir régulièrement à des fins de coordination pour permettre des activités conjointes et des échanges de vues.

60. L'accès à une aide technique est un aspect central du travail des commissions régionales. Cette aide devrait aux niveaux régional et sous-régional être coordonnée à l'aide fournie par les fonds et les programmes, qui pourraient profiter de l'expérience des commissions régionales. Le travail des commissions régionales et du groupe des Nations Unies sur les TIC dans la mise sur pied de groupes de travail régionaux et de centres de communications est particulièrement important.

61. Son gouvernement reconnaît en tant que membre de la CEE et de la CESAP l'aide en matière de réforme et d'intégration à l'économie mondiale et à la société de l'information que des pays dont l'économie est en transition ont reçue des deux commissions. Les deux commissions font cependant, chacune de son côté, face à de nouveaux défis. Dans le cas de la CEE, le défi est d'empêcher par une collaboration avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe de nouvelles lignes de faille d'apparaître en Europe. Dans le cas de CESAP, le défi réside dans une plus grande coopération dans les domaines de l'environnement et de l'économie; son gouvernement désire voir ses régions de Primorye et de l'Extrême-Orient être encore plus active en matière de coopération dans des domaines qui incluent les TIC, les corridors de transport et l'utilisation des ressources naturelles. Sa délégation est heureuse de l'importance attachée, durant la soixantième session de la CESAP, aux

approches multilatérales applicables à la résolution des problèmes mondiaux et à la société de l'information, à un système de commerce international ouvert et juste et à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement.

62. En ce qui concerne la proposition visant à consacrer une journée à la coopération régionale, tout de suite après le débat de haut niveau du Conseil, sa délégation hésite. Même si ce genre d'approche aiderait certainement les secrétaires exécutifs des commissions régionales à participer au débat de haut niveau et élèverait le niveau des discussions sur la coopération régionale, une analyse sérieuse de la « valeur ajoutée » de la proposition et de son effet sur les autres débats de la session du Conseil s'impose avant toute modification de l'organisation somme toute assez efficace du travail du Conseil.

63. **M. Rosenthal** (Guatemala) dit que le Conseil économique et social pourrait retirer des avantages encore plus grands du travail et de la sagesse collective des cinq commissions régionales, notamment parce que leur situation régionale complète la vision globale qui prévaut au Siège de l'Organisation. Il n'y a pas si longtemps, la coopération et la coordination entre les commissions régionales et le Département des affaires économiques et sociales (DAES) du Secrétariat était plutôt minime, mais, depuis le lancement du processus de réforme, en 1997, les mécanismes de coordination se sont considérablement améliorés. Néanmoins, les efforts visant à accroître la cohérence et la coopération entre le Conseil économique et social et les cinq commissions régionales n'ont pas été aussi fructueux, en partie parce que le temps consacré au dialogue avec les secrétaires exécutifs a toujours été limité et que le dialogue laissait peu de place à l'interaction.

64. En conséquence, sa délégation appuie la suggestion du Secrétaire général selon laquelle le Conseil devrait décider que la question de la coopération régionale devrait être étudiée au cours d'un débat distinct du Conseil d'une durée de une journée, qui se tiendrait de préférence tout de suite après le débat de haut niveau. Un débat sur la coopération régionale aurait trois avantages. Pour commencer, il reconnaîtrait que les activités intersectorielles des commissions régionales sont pertinentes pour chacun des débats existants et, ensuite, il élèverait le niveau de l'interaction entre le Conseil et les cinq commissions régionales. Enfin, le fait de tenir le débat sur la coopération régionale tout

de suite après le débat de haut niveau garantirait que les cinq secrétaires exécutifs sont présents aux deux débats.

65. **M. Onischenko** (Ukraine) dit que sa délégation appuie les principaux résultats de la cinquante-neuvième session de la CEE et est heureux de ce que l'accent continue d'être mis sur le processus de réforme. Le soutien des efforts entrepris par les pays dont l'économie est en transition pour s'intégrer à la zone économique européenne devrait devenir pour les activités de la CEE une priorité.

66. Étant donné l'importance des TIC dans le contexte du développement socioéconomique, il faut donner à ceux qui n'ont pas pu participer pleinement à l'économie numérique du savoir la possibilité d'avoir accès à ce genre de technologie. Malheureusement, l'accès aux TIC n'a pas été équitable : il varie grandement d'un pays à l'autre, entre les zones rurales et les zones urbaines et entre les personnes instruites et les personnes analphabètes. À cet égard, la CEE pourrait jouer un rôle vital pour ce qui est de favoriser une coopération régionale visant à aider les pays dont l'économie est en transition dans les efforts qu'ils font dans les domaines des TIC et du développement des affaires électroniques.

67. La « fracture numérique » est une réalité en Europe, région qui inclut certains des pays les plus avancés du point de vue numérique et des pays où les TIC sont les moins développées. La CEE pourrait et devrait en conséquence jouer un rôle actif pour ce qui est de promouvoir une utilisation efficace des TIC à des fins de développement, en particulier dans les domaines de la facilitation du commerce et de l'éducation; d'aider les gouvernements à élaborer des approches pratiques concernant la gouvernance de l'Internet et le financement des TIC à des fins de développement; d'évaluer l'accessibilité des TIC pour que les chances de croissance des secteurs pertinents soient égales; et de permettre le dialogue entre diverses parties prenantes qui s'intéressent au développement de l'économie du savoir. Un dialogue régional devrait contribuer au renforcement des capacités nationales et à l'alignement des stratégies nationales sur les objectifs mondiaux de développement.

68. Sa délégation appuie aussi une coordination accrue entre le Conseil et les commissions régionales, notamment par des échanges d'information réguliers et des réunions conjointes sur le rôle des TIC dans le

développement. Le Conseil a un rôle important à jouer en garantissant que les commissions régionales procurent de façon utile et efficace à leur clientèle des produits de bonne qualité. La seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information, qui doit avoir lieu à Tunis en 2005, va être un tremplin clé en vue de l'élaboration de mesures concrètes conçues pour aider la communauté internationale à promouvoir la distribution plus généralisée des avantages associés à l'utilisation des TIC à des fins de développement. À cet égard, son gouvernement s'est engagé à appliquer la Déclaration de principes et à mettre en œuvre le Plan d'action de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information.

69. **M. Aman** (Indonésie) dit que les dimensions régionales du travail des Nations Unies ont commencé à recevoir une plus grande attention. Son gouvernement continue d'attacher une grande importance au rôle stratégique des commissions régionales en tant que facilitateurs des efforts que font les États membres pour mettre en œuvre et suivre les résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies qui traitent de questions économiques et sociales. Dans ce contexte, le Conseil devrait se concentrer sur l'élaboration de principes directeurs susceptibles d'être transformés en réalités concrètes. Par conséquent, les mécanismes existants de coopération et de coordination entre les commissions régionales et entre ces dernières et d'autres organisations régionales devraient être renforcés. Il convient également d'explorer davantage la possibilité de réaliser des activités conjointes avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, le PNUD et la CNUCED.

70. Les efforts communs des États membres devraient avoir pour but de constituer un environnement international favorable et de déterminer des façons possibles permettant de s'attaquer aux questions urgentes et complexes auxquelles les régions font face, à savoir l'éradication de la pauvreté, l'allègement de la dette extérieure, le commerce, le financement du développement, l'utilisation des TIC à des fins de développement et le développement durable. À cet égard, et conformément à l'engagement ferme de la communauté internationale d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, le défi de taille que constitue l'éradication de la pauvreté devrait avoir la priorité absolue. Les commissions régionales, et en particulier la CESAP, ont un rôle

stratégique à jouer à cet égard et pourraient aider de façon importante à accélérer le développement mondial en formulant des politiques et des stratégies favorables aux pauvres.

71. Sa délégation appuie les efforts que font les commissions régionales, et en particulier la CESAP, pour établir en partenariat avec les parties prenantes pertinentes des programmes précis associés à l'utilisation des TIC à des fins de développement. Il est à souhaiter que ce genre de programme aide les États membres à mettre en œuvre le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information. Étant donné les énormes écarts touchant le niveau du développement mondial des TIC, les commissions régionales devraient accorder une priorité élevée au développement de l'infrastructure des TIC. La coopération Sud-Sud est aussi à cet égard importante, même si elle devrait davantage compléter une action mondiale que chercher à la remplacer.

72. **M. Sunuga** (Japon) dit que les États Membres doivent s'efforcer au maximum de coopérer les uns avec les autres afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, les commissions régionales ont un rôle particulier à jouer pour ce qui est de relever les défis et de surmonter les obstacles auxquels font face les régions dans la phase des préparatifs menant à l'examen à mi-parcours de la Déclaration du Millénaire. Elles ont joué un rôle important dans la préparation de la douzième session de la Commission du développement durable en dirigeant des réunions régionales de mise en œuvre, mesure qui devrait être imitée dans d'autres contextes.

73. Le Conseil économique et social devrait avoir la responsabilité d'évaluer et de coordonner le travail des commissions régionales. Même s'il n'est pas sûr qu'il ait été nécessaire d'ajouter un débat à la session du Conseil consacrée aux questions de fond pour examiner les activités de coopération régionale, cette session devrait être modifiée de manière à inclure ce genre d'examen.

74. **M^{me} Mehta** (Inde) dit qu'elle réitère ce qu'elle a dit au cours de la réunion précédente (E/2004/SR.41).

Suite donnée aux recommandations des commissions régionales (E/2004/15/Add.1 et Add.2)

75. **Le Président** attire l'attention du Conseil sur les documents E/2004/15/Add.1 et Add.2, qui renferment huit recommandations des commissions régionales

auxquelles le Conseil doit donner suite. Comme les délégations ont besoin de plus de temps pour étudier les recommandations qui figurent dans le document E/2004/15/Add.2, qui a été remis le jour de la présente réunion, il propose que les mesures relatives à ces quatre projets de résolution soient reportées à une réunion ultérieure.

76. *Il en est ainsi décidé.*

77. **Le Président** invite le Conseil à étudier les quatre projets de proposition qui figurent dans le document E/2004/15/Add.1.

Projet de décision

78. *Le projet de décision est adopté.*

Projets de résolution I, II et III

79. *Les projets de résolution I, II et III sont adoptés.*

Coordination, programme et autre questions (*suite*)

- a) **Rapport d'ensemble du Conseil de coordination** (*suite*) (E/2004/67)
- c) **Coopération internationale dans le domaine de l'informatique** (*suite*) (E/2004/78)
- e) **Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies** (*suite*) (E/2004/59 et E/2004/CRP.1-4)
- g) **Groupe sur les technologies de l'information et des communications (TIC)** (*suite*) (E/2004/62)
- h) **Tabac ou santé** (*suite*) (E/2004/55)

80. **Le docteur Bettcher** (coordonnatrice de l'équipe de la Convention-cadre et de l'Initiative pour un monde sans tabac de l'Organisation mondiale de la Santé), qui présente le rapport du Secrétaire général sur l'équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac (E/2004/55), dit que le tabac touche un grand nombre de secteurs, dont la santé, les finances, le commerce et l'environnement. L'épidémie du tabagisme est renforcée par une commercialisation mondiale, la libéralisation du commerce et une contrebande accrue. Par conséquent, la lutte contre le tabac ne peut devenir efficace sans la collaboration des différents secteurs des administrations et des différents organismes intergouvernementaux. L'équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac (l'équipe) est

l'organe où ce genre de collaboration pourrait le plus efficacement être renforcé et exploré.

81. La consommation du tabac nuit au développement et accroît la pauvreté. L'incidence de maladies graves impose un lourd fardeau financier exprimé en coût des soins et en journées ouvrables perdues et les ménages pauvres consacrent une proportion importante de leurs ressources à l'entretien de leur dépendance. Il semble également, de plus en plus, que ce sont les pauvres qui font le plus souvent usage du tabac, ce qui donne un cercle vicieux. Les prévisions de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de la Banque mondiale indiquent que le nombre des utilisateurs du tabac devrait d'ici à 2025 passer à 1,46 milliard et que la production devrait au cours de la prochaine décennie se déplacer du monde développé au monde en développement. Il faut donc inclure des activités de lutte contre le tabac dans les programmes liés aux les objectifs du Millénaire pour le développement.

82. La coopération nécessaire entre l'OMS et d'autres organisations internationales pour atteindre l'objectif de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac reconnaît la valeur de la collaboration interorganisations dans la lutte contre le tabac. Le traité a été fermé en vue de sa signature le 29 juin 2004 et va entrer en vigueur 90 jours après le dépôt du quarantième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation et d'adhésion.

83. Les États ont reconnu le travail important de l'équipe et il est probable que des parties au traité, en particulier des pays en développement et ceux dont l'économie est en transition, vont lui demander d'appuyer la mise en œuvre du traité par une aide technique et financière. De plus, comme le traité est censé entrer sous peu en vigueur, l'équipe va devoir contribuer à la préparation du document technique que l'OMS doit présenter à la Conférence des Parties à l'occasion de sa première session.

84. **M. Davidse** (observateur représentant les Pays-Bas), parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie), des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Serbie et Monténégro et l'ex-République yougoslave de Macédoine) et de la Norvège, dit que sa délégation est heureuse d'avoir l'occasion de parler du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination des Nations Unies (CCS). L'Union

européenne est heureuse du rapport amélioré (E/2004/67), qui montre la complexité des questions dont le CCS doit s'occuper. L'Union européenne reconnaît que le CCS peut relever ces défis et est heureuse des efforts qu'il fait pour appuyer le NEPAD, prévenir des conflits et lutter contre le VIH/SIDA et le crime transnational. Le CCS va jouer un rôle crucial dans la coordination de la mise en œuvre des résultats de l'examen triennal des activités opérationnelles.

85. Le rapport illustre le rôle important que le CCS joue dans le suivi des conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies conformément à la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale. L'Union européenne est heureuse de l'engagement actif du CCS dans la coordination du premier examen de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies. Elle espère en apprendre plus sur les moyens par lesquels le CCS a fait la promotion d'une cohérence et d'une coordination accrues des organismes spécialisés et d'autres éléments du système des Nations Unies. Le CCS est aussi le forum qui convient pour ce qui est de mettre l'accent sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement, du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et de divers programmes de la Commission du développement durable.

86. **M^{me} Rotich-Matthews** (Kenya) dit que sa délégation va coparrainer le projet de résolution sur le tabac ou la santé. Le tabac est une grave menace à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement et au développement durable. La Convention-cadre, que son gouvernement a signée et ratifiée, est un outil puissant et elle a hâte de la voir entrer en vigueur.

87. **M^{me} Velasco Osorio** (Observateur représentant le Mexique) exprime le soutien de sa délégation pour les efforts du Secrétaire général visant à promouvoir l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies. Il est maintenant important de concentrer l'attention sur les programmes qui ne font que partiellement place à une perspective sexospécifique. Les femmes devraient être représentées dans pas moins de 50 % des postes de l'Organisation, notamment les postes de représentant spécial et d'envoyé spécial. Un plus grand nombre de programmes de formation s'adressant aux femmes est à

cette fin nécessaire et l'Organisation devrait affecter plus de ressources à ces programmes.

88. Au niveau national, son gouvernement croit que l'inclusion active des femmes est un facteur décisif dans le renforcement des institutions démocratiques et dans l'amélioration des mécanismes de transparence et de reddition de comptes. L'intégration d'une perspective sexospécifique est une priorité en matière de coopération technique et de nombreux programmes sont liés aux questions touchant les femmes, notamment les droits des femmes autochtones, la prévention du cancer du col de l'utérus, les programmes relatifs aux droits génésiques et les droits sexuels. De plus, bon nombre des programmes d'aide extérieure de son gouvernement sont liés aux questions touchant les femmes.

89. **M. Shin Boo-nam** (République de Corée) note avec inquiétude la mention, dans le deuxième rapport annuel du groupe des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications (TIC) (E/2004/62), selon laquelle la fracture numérique se déplace vers l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et les petits États insulaires du Pacifique. Les Nations Unies doivent en conséquence consacrer davantage de ressources à cette question et concentrer encore plus les efforts de développement des TIC sur ces régions. Le groupe sur les TIC doit continuer d'accorder la priorité à la question pour empêcher la nouvelle fracture numérique de s'élargir. Son gouvernement favorise de façon particulière une plus grande intégration des TIC au développement de l'infrastructure rurale et est à cet égard heureux des mesures prises pour accroître le nombre de lignes principales par habitant et l'accès à Internet pour les personnes qui vivent dans les zones rurales.

90. Le groupe sur les TIC est un organe constitué de multiples intéressés, fait qui pourrait l'amener à s'attaquer à plus de problèmes que ce dont il pourrait de façon réaliste s'occuper. Il devrait se concentrer sur les activités dans lesquelles il a eu du succès, y compris les politiques relatives aux TIC et la bonne gouvernance et l'établissement de liens entre les TIC et les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale. De plus, tout comme la bonne gouvernance est une condition préalable du développement, une bonne gouvernance de l'Internet est essentielle pour étendre les TIC dans tout le monde en développement. Le groupe sur les TIC devrait continuer à promouvoir la gouvernance de l'Internet et

contribuer au succès de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information.

91. **M. Hannesson** (Observateur représentant l'Islande) note que, dans son pays, la réduction de l'usage du tabac par des mesures proactives est un des plus importants projets de santé publique jamais réalisés. Son gouvernement a adopté des mesures ambitieuses par l'entremise de lois progressistes, comme une interdiction complète de la publicité directe et indirecte sur le tabac et de la visibilité des produits du tabac dans les points de vente au détail. Le soutien de l'État aux mesures de lutte contre la consommation inclut des campagnes d'information dans les écoles et la publicité antitabac. Les statistiques ont révélé l'efficacité de ces mesures : les ventes de tabac ont chuté de 42,5 % au cours de la période de 1984 à 2001 et l'incidence du cancer du poumon a ces dernières années chuté de façon régulière. Regardant vers l'avenir, son gouvernement a ratifié la Convention-cadre et il entend adopter une loi interdisant l'usage du tabac dans les restaurants.

92. **M. Talha** (Bangladesh) félicite les membres de l'équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac pour son excellent travail. Étant donné les cinq millions de décès que le tabac provoque chaque année dans le monde, l'OMS s'emploie de façon remarquable à essayer de négocier une convention sur la lutte contre le tabac.

93. La production du tabac est aussi néfaste pour la santé et la prospérité que sa consommation. La culture de tabac n'est pas rentable, car les petits exploitants agricoles n'ont pas accès aux marchés internationaux et ils sont dans les marchés locaux obligés de vendre leur récolte à un prix désavantageux. Les corporations multinationales encouragent la production pour que les prix restent bas et, à cette fin, offrent des prêts aux exploitants, qui sont souvent de leur côté incapables de les rembourser parce que les prix sont trop bas. Ils se retrouvent donc pris dans un cycle d'endettement à cause duquel il leur est difficile de passer à des cultures commerciales d'un autre type. La production du tabac est aussi dangereuse pour la santé.

94. Son gouvernement est fier d'avoir été le premier à signer la Convention-cadre et le premier gouvernement d'un pays en développement à la ratifier. Il encourage les autres gouvernements à adhérer au traité. Un fort engagement politique est nécessaire à tous les niveaux pour relever le défi de l'épidémie du

tabagisme et l'équipe a besoin d'un soutien politique maximum dans les efforts qu'elle fait pour aider les pays en développement à mettre le traité en œuvre.

La séance est levée à 18 h 10.